



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois de décembre se tiendra le lundi **7 décembre 2009** à 19 h 30.

FEUILLES MORTES – CUEILLETES SPÉCIALES

La municipalité offre à nouveau cette année un service de cueillette de feuilles mortes. Pour bénéficier de ce service, on doit utiliser les sacs de plastique oranges ou transparents de format 30 pouces par 48 pouces (76 cm X 120 cm). Les autres sacs ne seront pas cueillis. Les sacs doivent peser au maximum 40 kilos (100 livres).

Une deuxième cueillette aura lieu le mercredi **11 novembre en même temps que la cueillette de la récupération (bac vert)**. On dépose les sacs auprès du bac.

On peut également placer les feuilles, sans sac, dans le bac brun à compostage.

COMPOSTAGE

Veillez prendre note que la cueillette des matières compostables se fera à toute les semaines jusqu'à la fin du mois de novembre. À compter du mois de décembre, il y aura une cueillette par mois, soit le dernier mercredi du mois.

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer les lampes, non cassées et sans emballage, aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycflu.ca.

JOURNÉE NORMAND MAURICE

La quatrième édition de la Journée Normand Maurice à Kingsey Falls a été un succès. Nous remercions M. Christian Côté de Cascades, Mme Caroline Boutin et les élèves de 6^e année de l'école Cascatelle ainsi que tous ceux et celles qui ont participé à cette cueillette.

Nous désirons vous rappeler que la municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne. Vous pouvez apporter vos piles et vos cartouches d'imprimantes usagées au bureau municipal

INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Nous rappelons à la population, qu'en vertu de l'article 17 du règlement no 98-17 de la Ville de Kingsey Falls, il **est interdit** de stationner dans les rues de la municipalité **entre 00 h 01 et 7** assurer le dégagement rapide des voies de circulation et des trottoirs. La ville fera preuve d'une tolérance pendant la période des fêtes à la condition que la météo n'exige pas un dégagement de ses voies de circulation.

ABRIS D'HIVER POUR VÉHICULES ET CLÔTURES À NEIGE

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu de l'article 11.2 du règlement 09-02, les abris d'hiver pour les véhicules et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1^{er} octobre au 1^{er} mai suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés.

Les abris d'hiver doivent être de marque reconnue, être construits d'une structure métallique et être revêtus de façon uniforme de toile ou de polyéthylène tissé et laminé.

Les abris d'hiver ne doivent jamais dissimuler la façade d'une résidence, sauf si l'aire de stationnement est située devant la façade. Les abris d'hiver doivent être situés à une distance minimale de 1,5 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue.

La hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 3 mètres.

Un maximum de 2 abris est autorisé sur un même terrain.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes.

Nouveauté : Un projet-pilote de télé-inspection (par vidéoconférence) a été mis sur pied en collaboration avec la MRC d'Arthabaska. Ce service visant à offrir un accès supplémentaire à l'inspectrice est disponible le lundi en avant-midi, de 9 h à midi. Vous pouvez vous présenter au bureau municipal avec vos questions et/ou vos documents pour obtenir des informations ou pour ouvrir un dossier de demande de permis. Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour vous éviter des attentes.

NUMÉROS DE PORTE (numéros civiques)

Afin de faciliter le travail des services d'urgence (ambulances, polices, pompiers) lors d'appels au 9-1-1 et le travail de l'employé de Postes Canada, nous vous demandons d'installer votre numéro de porte **visiblement** sur le devant de votre maison ainsi que les numéros d'appartements sur chacune des portes. Nous éviterons ainsi des délais qui pourraient avoir de graves conséquences. C'est pour VOTRE SÉCURITÉ!

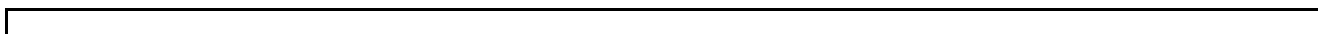
LICENCES POUR LES CHIENS

La licence de chien est obligatoire à Kingsey Falls. Elle permet de retrouver facilement le propriétaire d'un animal lorsqu'il échappe à son propriétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2008, vous devez vous la procurer à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska située au 691, rue de l'Acadie à Victoriaville, numéro de téléphone : 819-758-4444.

OBJETS ET VÊTEMENTS TROUVÉS

Lors des activités de l'O.T.J., des vêtements et des objets ont été oubliés. Pour les réclamer, vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE





**VILLE DE
KINGSEY FALLS**

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2010
ET DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

AVIS est donné que le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 et le plan triennal en immobilisations lors de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls qui se tiendra le **lundi 7 décembre 2009** à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 15 rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 28 octobre 2009

Le greffier,
Gino Dubé